

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2019

Monsieur le Maire, Jean-Noël DINIZ, ouvre la séance à 18 h 30 en présence de Mesdames FAUVEAU et ROSSELLE, Messieurs LEPOUTRE, MICHEL, HERMANT, PETRY et RUELLE et la secrétaire de Mairie, Madame Pascale BOUCHE ; Messieurs GRASSET et LEJEUNE étant excusés.

Après lecture des délibérations adoptées lors des deux Conseils précédents, l'ordre du jour est abordé.

- 1) **Travaux Avt du Mt Félix : fonds de concours** : La Commission « cadre de vie » de l'Agglo proposera au prochain Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 26 000€ à la commune de Moussy pour les travaux engagés avenue du Mont Félix.

Les travaux d'assainissement en cours engagés par l'Agglo sont en voie d'achèvement. Vont débiter les travaux d'enfouissement des réseaux effectués et l'installation de nouveaux lampadaires par le SIEM. Ils devraient être terminés à la fin de l'année 2019. Les travaux de voirie, parkings et trottoirs ne débiteront qu'au mois de mars compte tenu de l'hiver.

Réunion d'information des riverains : le mercredi 23 octobre 2019 de 18h à 19h.

- 2) **Création d'un nouveau poste à la cantine** :
Vu le nombre plus important d'enfants à la cantine cette année et vu l'indiscipline d'une petite dizaine, le personnel de cantine ne peut effectuer son travail dans de bonnes conditions.
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide donc de créer un poste d'agent technique supplémentaire à la cantine. Ce nouvel agent aura pour charge de surveiller les enfants turbulents et d'aider en même temps, les petits à manger. Pour l'aider dans sa tâche, une charte de bonne conduite à la cantine a été écrite et envoyée aux parents, à charge pour eux d'informer leur enfant. En cas de non respect de cette charte, l'enfant pourra recevoir des avertissements et être exclu de la cantine un ou plusieurs jours ou même définitivement s'il persiste dans son indiscipline.
Si ce nouveau poste donne satisfaction, il pourra être mis à la charge des parents.
- 3) **CIA** : Le Rifseep (ou régime indemnitaire attribué au personnel titulaire d'un poste de fonctionnaire dans la commune) mis en place en 2017 doit être renforcé obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2020, par un CIA (ou complément d'indemnité annuel) optionnel. Ce CIA sera attribué au même personnel après leur entretien annuel dans la limite de 15% du Rifseep qui leur aura été versé dans l'année. S'il est versé à hauteur de 100% aux 3 titulaires de la Commune, cela occasionnera un coût supplémentaire de 560€/an (base2019).
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- 4) **Virement de crédits** : Suite à l'achat d'une tondeuse auprès des Etablissements Collard, un virement de crédits de compte à compte de 24 000€ est nécessaire pour le financer. Cet

investissement permettra de ne pas renouveler le contrat de prestation de tonte l'an prochain. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5) **Questions diverses :**

- **Installation d'un sens unique place Baronna pour les sorties d'école :** un panneau lumineux doit être mis à l'étude pour organiser le sens de circulation des véhicules.
- **Association oenotourisme :** « Bulle Touristique à Moussy », c'est le nom de la nouvelle association qui assurera l'oenotourisme à Moussy ainsi que l'entretien des 2 loges aménagées sur les côteaux de la Commune.
- **Rétrocession du lotissement du Chemin Vert :** la rétrocession devrait être faite dans les prochains jours.
- **Photo vœux :** à prévoir

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 26 novembre 2019 sauf urgence

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h00.